L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 27 MAI 1894.

# LE REMORDS.

I

—Ah! viens donc!.... si l'on donnait à tous.... vraiment!....

Malgré nos appels et nos protestations, Jacques Laudesse continua de farfouiller dans ses poches, sous la pluie qui tourbillonnait, pour donner au mendiant....

Les quatre ou cinq qui, sortant du théâtre avec Jacques, montions souper dans un restaurant de nuit, nous n'étions pas plus que lui des durs et des secs, des yeux clos, des oreilles sourdes au spectacle et à la prière, des sans le gîte et des sans le son. Mais le gousset se vide et la main se lasse, à force! Toute la soirée, nous avions jeté de la monnaie aux mains tendues. On n'en finirait pas, s'il fallait écouter à tous, non!

Ah! la Misère, innombrable comme une armée toujours en marche, qui émerge de l'ombre: spectres blafards qui rôdent autour des lumières et des fêtes, se hissent aux marchepieds des voitures, s'immobilisent dans l'angle des portes, agrippent à chaque détour de rue, se lamentent, sanglotent, implorent, de partout!.....

On donne ça ou là, en passant, au hasard, quelquefois émus ou de la parole ou du regard qui s'adressent à vous, le plus souvent pour avoir la paix, par habitude, sans discernement, histoire de tenir sa conscience allégée; la charité n'est plus qu'un impôt que l'on acquitte, plus élevé les jours de frac et de cravate blanche, comme un droit à l'octroi des villes! On donne une fois, deux fois, trois fois, et puis .... l'on s'arrête! Trop bête à la fin de se laisser exploiter ainsi.

C'est l'état d'âme où nous étions!

Et nous récriminions donc contre Jacques Laudesse, arrêté dans la neige à chercher des sous dans ses poches, et qui n'arriva que cinq minutes après nous tous, les vêtements et les cheveux en frimas!

"Ah! monsieur, c'est qu'il en fait, un froid!.... Figurez-vous que le cri mier d'en dessous, en défaisant ses volets, au petit jour, a ramassé une femme morte sur le banc, devant la maison.... Même qu'il y a la marque encore dessus....

"En effet, sur la banquette et le dossier, la trace du corps se découpait, tout le reste couvert de givre, comme le sol, les arbres, les toitures.....

"Je courais à la Morgue. On n'avait point étalé le cadavre encore sur les dalles; on procédait aux constatations préliminaires, sans guère d'espoir de parvenir à établir l'identité. Les vêtements, usés et souillés semblaient des vêtements de voyage; assez élégants: il n'y avait dans les poches qu'un mouchoir fin, avec une initiale brodée à la main, et un bout de papier chiffonné, sur lequel étaient griffonnées quelques indications de train, de bateau, en anglais.... Rien d'autre.... Le corps était celui d'une toute jeune femme, bien formé, charmant et délicat. Mais les pieds, meurtris horriblement, se gonflaient, en plaies violacées. Quant au visage, déformé par le froid, il n'y restait d'intacte, entre les chairs des joues boursouflées,—tels qu'ils m'avaient fixé quelques heures plus tôt,—que ces deux yeux à présent ternis, mais larges ouverts, hallucinants.

"Longtemps, je demeurai penché devant l'énigme, le mystère de cette existence, de cette épave du néant. Que projet de la destinée avait roulée ainsi jusqu'à mes pieds.... Je revins tout le temps qu'elle demeura exposée.... Personne ne la reconnut....."

III

"Cela fait des mois, reprit Jacques après un court instant de silence, et mon sommeil de jadis, mes nuits sommes massifs que n'eût point ébranlés un tremblement de terre, mon sommeil désormais est hanté de cauchemars. Il y a des nuits où je me lève, réveillé soudain par quelque sons pénibles. Machinal, je tourne vers la fenêtre, et de l'autre côté de l'épaisseur des rideaux, des vitres, des volets, j'aperçois, brillants, dardées sur moi, comme deux flammes inexorables, les regards de Pinsonne.... On bien, c'est le blanc désert, blanc de givre, avec l'ombre d'un porche de femme qui s'y découpe, sous le bec de gaz à lueur jaune de cierge, sous la passementerie grêle des platanes que le vent agite comme des franges funèbres.

"C'est une obsession contre laquelle je n'arrive point à lutter, un remords vivace, qui me traque sans repos.... Ah! ma belle humeur de bonne digestion, le parfum de mon cigare, la tiédeur de ma chambre, taudis que, dehors, se roidissait dans la mort la malheureuse que les bonnetiers découvraient quelques heures ensuite!.... Je me suis raisonné, n'est-ce pas? je me suis forgé mille excuses, je ne me trouve nullement coupable, c'est évident; mais je ne puis faire que ces yeux de la morte ne m'aient pas obsédé depuis, sans possibilité d'exorcisme jusqu'à présent.

"Dès que je passe sans donner, deux yeux sont là qui m'épient, brillants et émus, qui ne s'éteignent que lorsque j'ai jeté mon aumône.

"Voilà l'histoire. Ça vous paraîtra peut-être bizarre, idiot, tout ce que vous voudrez. Mais c'est comme ça!"

JEAN AJALBERT.

---

**Au café:**

Le consommateur:

—Garçon, cette bière me paraît bien trouble!

Le garçon:

—Monsieur se trompe; c'est le verre qui est très sale!

---

Pollopate et Mozodor en soirée.

—Pourquoi ce-tu aussi éloigné de ce monsieur?

—Il parle trop.

—Mais si bien, d'un esprit si aiguisé.

—Comme un rasoir.

A partir
Du 1er Janvier,
Mon adresse
Sera:

PAUL CONRAD,
Puerto Cortez,
Honduras, C. A.

Care Central America Express,
Port Tampa City,
Florida, U. S. A.

## PETITES ANNONCES.

**Les personnes** voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1

**A LOUER**—Un joli cottage, 196 rue des A'Ursulines. Salon, salle à manger, 3 chambres à coucher, cabinet, cave, cuisine, galerie devant et derrière, hydrant et citerne, cour pavée en Schillinger, et gaz partout. S'adresser 316 rue St-Claude 12 mai—

**A VENDRE.**

**A VENDRE**—Propriété 315 N. Rampart; 10 chambres, hydrant, 2 cuves, grande cour; rapportant de $20 à $32 par mois. Prix $3,250. 27mai—1f

**A VENDRE** pour cause de départ, grocerie et bar bien falaché de bonnes affaires; le tout situé coin des rues Prieur et St-Philippe. S'adresser sur les lieux. 26 mai—3f

**MEUBLES** de seconde main en toute quantité pour du comptant. Ellisch, encoignure Ste Anne et Royale. 8 mai—1m

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de Mary auschelder, veuve de Martin Werling.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 40,131—Division E— **Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Martin Werling, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.**

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 mai—25 29—juin 3

**Succession de Harry D. Hays.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 42,274—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Harry D. Hays décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

20 mai—20 24 29

**Succession de John Gieghem.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,297—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lequelles le compte présenté par J. B. Vinet, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

18 mai—18 22 27

**Succession de Charles Tschirn.**

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,711—Division D—Attendu que Mary Rome, veuve de Charles Schirn, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Schirn, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE Greffier.

23 mai—23 27—1 juin

**Succession de Mme Mary A. Cullinan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,262—Division B—Attendu que John W. Cullinan a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Mme Mary A. Cullinan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—19 23 27

**Succession de Harry Dupre Hays.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,274—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire dans la succession de feu Harry Dupre Hays, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

19 mai—19 23 27

**Succession de George Spahn et femme.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléan—No 40,290—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le compte amendé présentés par F. R. Matthews, syndic provisoire des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FOTTE, Greffier.

24 mai—24 27—juin 2

## ANNONCES JUDICIAIRES.

**John Calder & Co. et David E. Calder, les individuellement, vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No35,056.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wm Henderson et Leopoldo Loeb, syndics définitifs des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

26 mai—26 30—3 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,709—Division C—James Robde vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Que la cession du bien du pétitionnaire James Robde soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion de dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, Esq., notaire public, à son Bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, commençant le MARDI, 5me jour de juin, 1894, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes les autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 17 mai 1894.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20 mai—20 29—juin 5

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 42,638, Division B—Richard Toole vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession de biens du pétitionnaire Richard Toole soit acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers — Et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Th. Buisson, Esq., notaire public, en son bureau, No 14 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI 4 jour de juin 1894, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un Syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ainsi que les biens du dit pétitionnaire, soient suspendues et que Sam Henderson, Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 9 mai 1894.

[Signé] FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

12 mai—12 25—juin 11.

**In Re La Société des Amis Sincères Et Al. demandant à être mis en Liquidation, etc.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 41,323—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau de distribution et compte présenté par John Rehrmann, liquidateur des créanciers de cette affaire, ne seraient pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément aux dits comptes et tableau.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22 mai—22 26 31

**F. R. Matthews & Co. vs Leurs Créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 39,041—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte et le compte amendé présentés par F. R. Matthews, syndic provisoire des créanciers de cette affaire ne seraient pas approuvés et homologués et les fonds distribués conformément aux dits comptes.

Par ordre de la Cour.

A. V. FOTTE, Greffier.

22 mai—22 26 31

**VENTES PAR LE SHERIFF.**

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Caroline Busch; Procès No 25,712.**

**Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Amelia Mary Bystle, et Daniel P. Bystle, son mari; Procès No 25,713.**

**Buck, Dinkelspiel & Hart, en liquidation, versus Mme Agnes Spatz; Procès No 25,714.**

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUvelle Orléans—En vertu des trois writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans toutes les affaires ci-dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 5 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Tous les droits, titre et intérêt de chacun et de tous les défendeurs dans l'affaire ci-dessus respectivement de la propriété ci-après décrite, à savoir:**

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, anciennement ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Quatrième, Tchoupitoulas (anciennement Levée), Troisième et Water (anciennement Chemin Publique ou Landing), et désigné par le No 12, sur un plan fait le 28 décembre 1842 et déposé à l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire en cette ville. Le dit de terre mesure au pied américain 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond, sur une profondeur de 92' 3" et 4" sur la ligne qui le divise du No 11, et 91' 10" et 1" sur la ligne qui le divise du lot No 13.

2° Un autre lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le même îlet et District que le lot ci-dessus décrit, désigné par le No 9, mesurant 25' 9" 7" de face à la rue Water, 25' 10" et 6 1/2" de largeur dans le fond sur une profondeur sur la ligne du lot No 10 de 92' 3" et 2" 9", et sur la ligne du lot No 8, 91' 10" et 2".

Saisi dans les affaires ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente pour effectuer un partage**

—D'UNE—

**Propriété améliorée de valeur rue Magasins, entre Washington et Sixième.**

(La rue en arrière étant la rue du Camp)

—DANS L'AFFAIRE DE—

**Home Mission Board, de la Southern Baptist Convention,**

—VERSUS—

George C. Auer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 42,403.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Tous les lots de terre,** avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Washington, Dumaine, Tonti et Walnut, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 inclusivement, et le lot No 7 qui touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 forme l'encoignure des rues Magazine et Chestnut. Le lot No 7 est borné dans le fond aux lots 1, 2, 3 et 4 et mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, le tout conformément à un plan attaché à un acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 10 août 1886.

**Le 2e portion de terre** située dans le Sixième District, carré d'îlet No 17, borné par les rues South Market et Broutin, Chestnut et Tonti, et Market, mesurant 41 pieds, 8 pouces de façade sur la dite rue South Market, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles de chaque côté, et 41 pieds, 8 pouces de largeur en arrière, le tout conforme au plan dressé par Charles Pottie et Jerse Howard, en vertu d'un acte passé pardevant F. W. Breed, notaire, le 25 mai 1859, et aussi une allée s'étendant de la dite portion de terre de 90 pieds, jusqu'à la rue Chestnut et ayant une largeur de 5 pieds, 9 pouces.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 7 0/0 d'intérêt par année, par acte de vente notarié; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes et privilèges pour les trois années écoulées et les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété du Deuxième District.**

Theodore A. Beck vs Oliver H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 42,416—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Bienville, Bourbon et Conti, et désigné comme l'îlet No 18. Les dits lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 inclusivement, et le lot No 7 qui touchent et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Magazine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le lot No 4 forme l'encoignure des rues Magazine et Chestnut. Le lot No 7 est borné dans le fond aux lots 1, 2, 3 et 4 et mesure trente pieds de face à la rue Chestnut sur une profondeur, entre lignes parallèles, de cent vingt pieds, le tout conformément à un plan attaché à un acte de vente pardevant A. S. Beck, notaire, en date du 10 août 1886.

**2e portion de terre** située dans le Sixième District, carré d'îlet No 17, borné par les rues South Market et Broutin, Chestnut et Tonti, et Market, mesurant 41 pieds, 8 pouces de façade sur la dite rue South Market, sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles de chaque côté, et 41 pieds, 8 pouces de largeur en arrière, le tout conforme au plan dressé par Charles Pottie et Jerse Howard, en vertu d'un acte passé pardevant F. W. Breed, notaire, le 25 mai 1859, et aussi une allée s'étendant de la dite portion de terre de 90 pieds, jusqu'à la rue Chestnut et ayant une largeur de 5 pieds, 9 pouces.

Conditions—Un tiers en plus comptant; le reste à 1 et 2 ans de crédit, portant 7 0/0 d'intérêt par année, par actes de vente notariés; les acquéreurs assumeront le paiement des loyers et privilèges pour les trois années écoulées et les taxes de l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété du Premier District.**

Mme Bridget Hanly, veuve de Francis Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 39,713.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Canal, Dauphine et White, et mesurant 34 pieds 6 pouces de façade sur la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine 123 pieds 1 pouce et 5 lignes et 123 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du lot No 14.

Les améliorations consistent en un magasin confortable et bon bâtie en bois d'étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de la vente.

Les taxes pour l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente d'une propriété dans le Septième District.**

Hickey Friederichs vs. Bryant Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,616 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situées dans le Septième District de cette ville, ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Dupré, Pauline, Bellechasse et Jourdan, et désigné sur le plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Raphael Desnard, notaire, le 11 avril 1894 et inscrit sous le No 13 de l'ordre de la Cour, comme suit, à savoir: Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gayoso, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds du côté du lot No 4 et cent cinquante-sept pieds du côté du lot No 8, entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure trente pieds de face à la rue Gayoso, sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 7, et cent cinquante-six pieds de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue St-John. Le lot No 9 mesure trente pieds de face à la rue St-John, sur la largeur de soixante deux pieds dans le fond sur une profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 10 de cent cinq pieds, dix pieds dix pouces 3 lignes de face à la rue Gayoso et forme l'encoignure des rues Gayoso et St-John; le lot No 10 mesure trente pieds de large sur la rue St-John, trente pieds de largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur. Le lot No 14 mesure trente pouces et quatre lignes de face à la rue St-John, sur une première ligne s'étendant de vingt-deux pieds, sur une ligne de trente-trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St-John sur une seconde ligne s'étendant vers la ligne du fond du lot No 14, à quel point il y a une largeur de deux pieds et puis une autre profondeur de trente trois pieds, à la ligne du fond du dit lot et seize pieds de largeur sur la ligne du fond. Les lots Nos 21, 22, 23 et 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lopez, trente pieds de largeur dans le fond, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

2° Deux certains terrains situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 376, borné par les rues Dupré, White, Ursulines et Bellechasse, désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par E. Surgi ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Raphael Desnard, notaire, le quelles dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 13 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, et cent dix-sept pieds sur la ligne qui le divise du lot No 12.

Le lot No 14, d'une forme triangulaire, forme le coin des rues Dupré et Bellechasse et mesure quarante-neuf pieds de face à la rue Dupré, cent deux pieds et trois pouces de face à la rue Bellechasse et cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété du Deuxième District.**

Mme Bridget Hanly, veuve de Francis Hanly vs Dennis B. Haggerty.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans No 39,713.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 19 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Broad, Canal, Dauphine et White, et mesurant 34 pieds 6 pouces de façade sur la rue Broad, sur 100 pieds de profondeur et face à la rue Dauphine 123 pieds 1 pouce et 5 lignes et 123 pieds 6 pouces de profondeur sur la ligne opposée qui le sépare du lot No 14.

Les améliorations consistent en un magasin confortable et bon bâtie en bois d'étages, ayant 6 chambres, et rapportant un revenu de $12.50 par mois.

Conditions—Un tiers en plus comptant, le reste, s'il y en a, à un et deux ans de crédit avec billets portant 8 pour cent d'intérêt, et les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent de dépôt requis du montant de la vente.

Les taxes pour l'année courante seront assumées par les acquéreurs.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Vente de propriété du Deuxième District.**

Hickey Friederichs vs. Bryant Thompson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 42,616 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juin 1894, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans le Septième District de cette ville, ancienne ville de Lafayette, paroisse Jefferson, dans l'îlet borné par les rues Dupré, Pauline, Bellechasse et Jourdan, et désigné sur le plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Raphael Desnard, notaire, le 11 avril 1894 et inscrit sous le No 13 de l'ordre de la Cour, comme suit, à savoir: Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gayoso, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds du côté du lot No 4 et cent cinquante-sept pieds du côté du lot No 8, entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure trente pieds de face à la rue Gayoso, sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 7, et cent cinquante-six pieds de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue St-John. Le lot No 9 mesure trente pieds de face à la rue St-John, sur la largeur de soixante deux pieds dans le fond sur une profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 10 de cent cinq pieds, dix pieds dix pouces 3 lignes de face à la rue Gayoso et forme l'encoignure des rues Gayoso et St-John; le lot No 10 mesure trente pieds de large sur la rue St-John, trente pieds de largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur. Le lot No 14 mesure trente pouces et quatre lignes de face à la rue St-John, sur une première ligne s'étendant de vingt-deux pieds, sur une ligne de trente-trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St-John sur une seconde ligne s'étendant vers la ligne du fond du lot No 14, à quel point il y a une largeur de deux pieds et puis une autre profondeur de trente trois pieds, à la ligne du fond du dit lot et seize pieds de largeur sur la ligne du fond. Les lots Nos 21, 22, 23 et 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lopez, trente pieds de largeur dans le fond, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallèles.

2° Deux certains terrains situés aussi dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 376, borné par les rues Dupré, White, Ursulines et Bellechasse, désignés par les Nos 13 et 14 sur un plan fait par E. Surgi ingénieur civil, en date du 28 avril 1888, déposé en l'étude de Joseph Raphael Desnard, notaire, lesquelles dits lots mesurent comme suit, à savoir: Le lot No 13 mesure trente-deux pieds de face à la rue Dupré, trente pieds de largeur dans le fond, cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 14, et cent dix-sept pieds sur la ligne qui le divise du lot No 12.

Le lot No 14, d'une forme triangulaire, forme le coin des rues Dupré et Bellechasse et mesure quarante-neuf pieds de face à la rue Dupré, cent deux pieds et trois pouces de face à la rue Bellechasse et cent huit pieds sur la ligne qui le divise du lot No 13.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

19 mai—19 25—juin 1 8 15 19

**ANNONCE JUDICIAIRE.**

**Succession de Joseph Morales.**

No 42,340—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 148 rue Gravier—MERCREDI, 6 juin 1894, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, division B, dans l'affaire de la succession de feu Joseph Morales, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, division D, dans l'affaire de la succession de feu Joseph Morales, la propriété ci-après décrite, à savoir—

**Deux certains lots de terre** situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet No 411, borné par les rues St-John, Washington, Lopez et Gayoso, désignés par les Nos 5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 19, 20, 21, 22 et 23, sur un plan dressé par E. Surgi, ingénieur civil en date du 19 avril 1888 et déposé en l'étude de Joseph Duvignaud, notaire en cette ville. Les dits lots mesurent comme suit, à savoir:

Les lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gayoso, trente pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds du côté du lot No 4 et cent cinquante-sept pieds du côté du lot No 8, entre lignes parallèles. Le lot No 8 mesure trente pieds de face à la rue Gayoso, sur quatre-vingt-douze pieds de profondeur sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes sur la ligne du lot No 7, et cent cinquante-six pieds de profondeur sur le côté de la ligne vers la rue St-John. Le lot No 9 mesure trente pieds de face à la rue St-John, sur la largeur de soixante deux pieds dans le fond sur une profondeur sur la ligne qui la divise du lot No 10 de cent cinq pieds, dix pieds dix pouces 3 lignes de face à la rue Gayoso et forme l'encoignure des rues Gayoso et St-John; le lot No 10 mesure trente pieds de large sur la rue St-John, trente pieds de largeur dans le fond sur cent pieds de profondeur. Le lot No 14 mesure trente pouces et quatre lignes de face à la rue St-John, sur une première ligne s'étendant de vingt-deux pieds, sur une ligne de trente-trois pieds dix pouces et sept lignes de face à la rue St-John sur une seconde ligne s'étendant vers la ligne du fond du lot No 14, à quel point il y a une largeur de deux pieds et puis une autre profondeur de trente trois pieds, à la ligne du fond du dit lot et seize pieds de largeur sur la ligne du fond. Les lots Nos 21, 22, 23 et 20 mesurent chacun trente pieds de face à la rue Lopez, trente pieds de largeur dans le fond, sur cent cinquante-neuf pieds dix pouces et trois lignes, entre lignes parallè